

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.037**

**Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. (Secteur de l'Église Sainte-Colette)**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 mai 2017, le projet de règlement R.R.1562.037 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI, 31 MAI 2017, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

**Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. (Secteur de l'Église Sainte-Colette).**

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et vise la zone P2-582 décrite ci-dessous :



QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 mai 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate